

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	43 (1914)
Heft:	10
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de l'enseignement dans les écoles enfantines. Il ne s'agit plus seulement de coller au petit bonheur, des bonshommes découpés dans des pâperasses de rebut ; on peut intéresser l'enfant bien davantage en lui proposant de constituer de véritables frises qu'animeront des couleurs et des sujets variés. Sur des fonds unis de papier peint bon marché, on leur fera coller des silhouettes qui figurent des scènes vivantes ; tous les contes de fées peuvent y passer pour la plus grande joie des petits qui choisissent la scène qui leur plaît. Ces frises seront l'œuvre de plusieurs quand on voudra y intéresser collectivement plusieurs enfants. Ils auront chacun une spécialité interchangeable : l'un s'occupera des animaux, l'autre des personnages humains, un troisième des arbres, un quatrième des maisons, etc. C'est une leçon sans paroles, utile à donner de bonne heure afin de faire pressentir aux enfants ce que valent l'entr'aide et l'union des bonnes volontés. On voit le parti que non seulement les maîtresses des classes enfantines, mais aussi les mamans et les sœurs aînées qui doivent amuser les petits, peuvent tirer de cet exercice éducatif à un haut degré, grâce aux qualités de patience, d'attention, de dextérité, qu'il développe peu à peu. A titre d'exemples, le petit guide donne 12 sujets de frises très différents, avec la manière détaillée de les exécuter, des patrons de silhouettes, des indications de couleur, etc. Enfin, il contient un résumé de méthodes recommandées pour d'autres travaux frôbéliens : perforage et piquage, broderie, couture, coloriage, et les indications nécessaires pour l'établissement d'un théâtre d'ombres chinoises pour les écoles et les familles.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Les examens des apprentis ont eu lieu les 14, 15 et 16 avril et ils se sont passés conformément au programme établi par la commission de l'Office des apprentissages. Ils ont été subis par 220 jeunes gens et jeunes filles. L'exposition de leurs travaux s'est ouverte le dimanche suivant dans la halle de l'ancien Hôtel de Zähringen. Telle qu'elle a été organisée par M. le professeur Laporte, elle a été une démonstration frappante des progrès réalisés dans le domaine des métiers depuis un quart de siècle en notre pays de Fribourg. Avec la session d'examens de 1914 se clôture une période d'une activité féconde en résultats et favorable au relèvement des métiers et de la petite industrie. Qu'il suffise de rappeler que, de 1890 à 1914, environ 3,300 apprentis fribourgeois des deux sexes ont affronté les épreuves où ont été reconnues et consacrées leurs aptitudes dans nos diverses professions. Ce chiffre témoigne autant du bon vouloir des apprentis que du soin des patrons à les former

et à les instruire. L'exposition de cette année est l'éloge des uns et des autres.

Argovie. — La loi fédérale sur l'assurance-accidents et maladie laisse aux cantons la latitude d'établir l'obligation de l'assurance des élèves contre la maladie. Le canton d'Argovie vient d'établir l'assurance obligatoire de tous les enfants qui fréquentent les écoles de l'Etat ou placées sous le contrôle de l'Etat. Les frais sont couverts par des recettes de sources variées : les parents payent de 3 fr. 50 à 4 fr. ; la commune, 1 fr. 20 ; le canton, 30 à 70 % de ce que paye la commune ; enfin, la Confédération, 4 fr. par enfant.

Bohême. — Contrairement à ce qui avait été annoncé d'abord, les 12 millions de couronnes récemment accordées aux instituteurs ne permettront que des augmentations peu considérables pour chaque maître ; certaines catégories ne seront même pas du tout augmentées. Les maîtres qui ont déjà vingt ans de service recevront 400 couronnes ; ceux qui ont dix ans, 200 couronnes. Etant donné que des augmentations sont réclamées depuis des années et que, pendant ce temps, le prix de la vie n'a cessé de s'élever, les suppléments de traitements enfin accordés sont donc dérisoires et l'on comprend le mécontentement des intéressés.

Finlande. — Le Parlement finlandais avait décidé l'introduction de l'enseignement primaire obligatoire dans tout le pays. Mais cette résolution a été annulée par le tsar, parce que ni la situation économique ni l'état des finances ne permettent la réalisation de la réforme.

(*Manuel général.*)

CHANTS MIS À L'ÉTUDE

Année scolaire 1914-1915

Recueil Bovet. — P. 106, № 52. — P. 90, № 44. — P. 114, № 56.

Petit Recueil du Valais. — P. 72, № 54. — P. 77, № 59. (L'étude de ce chant est facultative.)

Grand Recueil du Valais. — P. 62, № 44. — P. 159, № 105.

N.-B. — 1^o Un chant servira de morceau de solfège, le jour de l'examen. — 2^o Pour les écoles de filles, deux chants peuvent être remplacés par des cantiques.

La Commission : PERRIARD et MOOSER.

